

## Prime aux personnels hospitaliers + Infos CHU

Mai 2020

« La publication du texte sur la prime des hospitaliers interviendra cette semaine »  
dixit la DGOS.

La mise en œuvre ne peut se faire, sans la publication du texte. Elle aura  
vraisemblablement lieu au CHU de Clermont sur la paie de juin 2020.

Les agents hospitaliers dans la trentaine de départements les plus touchés par  
l'épidémie doivent recevoir une prime de 1.500 €, versée quel que soit le statut ou le  
métier considéré. Dans les autres départements, les agents ayant travaillé dans les  
services Covid + des 108 hôpitaux de référence percevraient également la prime de  
1.500 €, tandis que ceux des autres services percevraient une prime de 500 €.

Il n'y a aucune restriction de grade ou de métier : l'ensemble des agents qu'ils soient  
contractuels, stagiaires ou titulaires sont éligibles. L'ensemble des services,  
administratifs, techniques, logistiques et médicaux, sont inclus : il n'existe aucune condition  
de site, d'activité ou de service.

Pour bénéficier de la prime, plusieurs paramètres renteraient en compte, la CGT du  
CHU a questionné le DRH, il ne nous a pas répondu car il attend la publication du  
texte. Pour la CGT du CHU, la prime doit être la même pour tous les personnels soit :  
1500€

### ASA, Télétravail et CA d'été

Le dispositif dérogatoire d'autorisation spéciale d'absence (ASA) pour le confinement  
et la garde d'enfant, est levé à compter du 11 mai, sauf circonstances exceptionnelles  
justifiées.

Des ASA pourront être exceptionnellement délivrées par l'encadrement, après vérification  
par la DRH, en cas de fermeture des écoles, cumulé à l'impossibilité d'accueil de l'enfant  
dans un établissement de regroupement et de garde par le second parent. Des attestations  
de l'école et de l'employeur du second parent, devront être transmises. Il y aura des  
solutions au cas par cas. Pour les congés d'été :

- La CGT a demandé que les congés ne soient pas imposés à la place d'ASA et  
que les agents obtiennent les jours de congés. Nous avons demandé le  
renforcement des équipes par des mensualités. Une réunion a eu lieu mercredi  
entre le DRH et les Cadres Supérieurs, des consignes ont été données de  
valider les Congés d'été.
- Des personnels dont l'activité ne reprend pas dans leur service, pourraient être  
amenés à renforcer d'autres secteurs.

Le télétravail est poursuivi sous réserve de la validation de l'encadrement dans la limite de  
2 jours par semaine, sauf avis médical contraire.

La CGT demande que soit appliqué le protocole du ministère du travail et les  
mesures de protection collectives comprenant en particulier les mesures  
organisationnelles, en premier lieu le télétravail, de nature à éviter le risque  
supprimant les circonstances d'exposition, chaque fois qu'il peut être mis en  
œuvre. La Direction Générale, confirme lundi 11 mai par la note 2020-17, accéder à la  
demande de différer la mise en œuvre des nouvelles modalités du télétravail, au 18  
mai prochain, au regard de la mise en place progressive du dé-confinement à compter  
du 11 mai.

**Les professionnels présentant un risque de développer une forme sévère de la maladie et en ASA à la date du 11 mai**, doivent contacter **le médecin à l'origine de la prescription d'éviction initiale** (médecin traitant ou médecin du travail) au **plus tard le 18 mai**, afin de faire réévaluer leur situation et d'acter la prolongation de leur éviction jusqu'au 31 mai le cas échéant.

Il faudra que les agents fournissent **un certificat médical** d'isolement transmis à la DRH qui positionnera les agents concernés en ASA.

**Après le 31 mai, la situation de ces agents sera réévaluée.**

- **La CGT sera très attentive sur la situation des personnels à risque.**

### **Ouverture du centre de dépistage Covid-19**

Le centre de prélèvement COVID est ouvert depuis le 5 mai et a repris l'activité du centre de prélèvements COVID qui avait été mis en place durant la pandémie, il se situe à l'ancien IRM entre CJP et GM. Le centre devrait permettre le dépistage à grande échelle de la population.

**Tout le personnel doit également être dépisté, c'est une demande CGT depuis le début de la pandémie.**

La CGT a adressé un courrier au Directeur Général, car l'organisation et les conditions de travail et la sécurité des personnels n'ont pas été présentées devant les instances. **Une intersyndicale CGT, FO et SUD a demandé un CHSCT Extraordinaire qui devrait avoir lieu le 15 mai 2020.**

**Infos CGT :** Le CHU a besoin d'argent et il le trouve dans les poches des personnels et des patients: **Augmentation des tarifs du Self** : le repas complet passe à 5,20€. Pour les patients à 10€, pour le ticket accompagnant et le ticket couchette passe de 9,50€ à 20€ !!!

**Pour la CGT les personnels et les usagers n'ont pas à payer cette crise, c'est honteux.**

Lors de contact avec des **camarades CGT de la région AURA**, nous apprenons que le **CHU de Grenoble a reçu plus 10 000 « bons d'essence de TOTAL »** et tant mieux pour nos collègues. Par contre le **CHU de Clermont en a reçu 380, chercher l'erreur. Nous allons interroger la Direction du CHU et TOTAL.**

**La CGT ne peut se contenter de remerciements, d'applaudissements, de prime pour tous les services Hospitaliers. Nous exigeons:**

- **des effectifs,**
- **l'augmentation du point d'indice et une augmentation du salaire à hauteur de 300€ mensuels minimum pour TOUS,**
- **des réouverture de lits,**
- **dépistage pour tous les personnel du CHU,**
- **des matériels de protections, masques, sur-blouses, gel...**
- **La reconnaissance de la maladie professionnelle due au Covid-19.**



**Allo CGT : GM/CMP : 51.864, 51.865; NHE : 50.400 ; L. Michel : 50.803**